



LE **TRANSPORT À LA DEMANDE** EST MAINTENANT OFFERT!

Avez-vous téléchargé l'application Blaise Transit pour pouvoir réserver votre premier transport?

C'est très simple et en plus, si vous téléchargez l'application **avant le 16 novembre 2023**, vous pouvez participer à UN CONCOURS!

Toutes les personnes qui téléchargeront l'application et créeront un compte utilisateur seront admissibles à un concours favorisant la mobilité durable. **La personne gagnante remportera un vélo électrique d'une valeur de 500 \$.**

Si vous avez des questions concernant le transport à la demande, rendez-vous au mrcdecoaticook.qc.ca/services/acti-bus-transport-urbain.php

Bonne chance à tous et, surtout, partagez la bonne nouvelle!

SÉCURITÉ



AU CHANGEMENT D'HEURE, **VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS!**

Un rappel du Service de prévention incendie

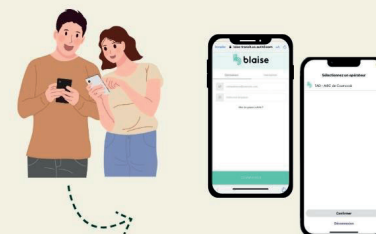
Lors du changement d'heure qui aura lieu dans la nuit du **4 au 5 novembre 2023**, profitez-en pour vérifier vos avertisseurs de fumée et remplacer les piles. Chaque année, plusieurs vies sont sauvées grâce au bon fonctionnement des avertisseurs de fumée!



LE GUIDE DU TRANSPORT À LA DEMANDE

1. APPLICATION MOBILE

- Téléchargez l'application gratuite **Blaise Transit** sur votre téléphone cellulaire à partir de Google Play ou de l'App Store.
- Si c'est votre première utilisation, cliquez sur Inscription et créez votre compte.
- Sinon, cliquez sur Connexion.
- Sélectionnez votre opérateur : MRC de Coaticook



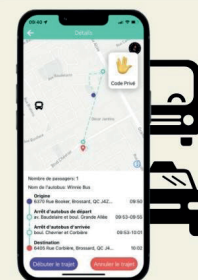
2. RÉSERVEZ VOTRE TRAJET

- Votre origine est définie selon votre position actuelle, mais vous pouvez aussi entrer une adresse manuellement.
- Entrez l'heure à laquelle vous souhaitez partir de votre emplacement ou encore l'heure à laquelle vous souhaitez arriver à destination.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez cocher la case Aller-retour et choisir l'heure désirée.
- Ajoutez des passagers si nécessaire.
- Choisissez le mode de paiement.



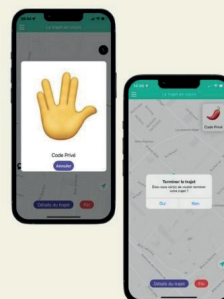
3. AVANT DE MONTER À BORD

- Dans l'onglet, vous pouvez vérifier vos prochains trajets.
- Lorsque votre demande est acceptée, vous recevrez une notification avec l'heure de départ estimée et tous les détails du trajet seront confirmés 30 minutes avant le départ.



4. À VOTRE TRANSPORT!

- Une notification vous sera envoyée 5 minutes avant votre départ. (Il se peut que vous deviez marcher jusqu'au lieu d'embarquement.)
- Cliquez sur Débuter le trajet.
- Lorsque le transport arrive, vous devez montrer le code secret au conducteur.
- Lorsque vous arrivez à destination, vous devez cliquer sur Fin.



RÉVISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

La MRC entame la révision de son PDZA. Pour vous mettre l'eau à la bouche, voici quelques chiffres sur notre secteur agricole, selon le recensement de 2021 de Statistique Canada :

- Entre 2016 et 2021, le nombre d'entreprises agricoles du territoire de la MRC de Coaticook est passé de 571 à 595.
- Ces entreprises indiquent cultiver un total de 40046 hectares ou 98955 acres, dont possiblement certaines superficies à l'extérieur du territoire de la MRC.
- Ensemble, les entreprises agricoles engendrent 275 M\$ de revenus agricoles et forestiers.
- La majorité de cet argent ressort de la poche des entreprises; leurs dépenses de fonctionnement sont de 233 M\$. Ces sommes sont investies en salaires, en équipements, en services, etc. Une part de ces sommes est donc réinvestie localement et participe à l'économie de la région.
- Au-delà des hectares et des dollars, on parle de plusieurs humains; 895 entrepreneurs et 1337 salariés, sans compter les fournisseurs de produits et de services qui participent à l'industrie.
- Notons que seulement 13 % des entrepreneurs agricoles ont moins de 35 ans, que l'âge médian des agricultrices et agriculteurs est de 53 ans, et que 255 personnes sont seules à la tête de leur entreprise agricole.

Préparez-vous à interagir avec nous, à commenter le Plan et à nous exprimer votre vision de l'avenir de l'agriculture chez nous!

PDZA Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Coaticook



INSCRIPTIONS 2023

BOURSES DES NOUVEAU-NÉS

INSCRIVEZ VOTRE ENFANT AVANT LE 24 NOVEMBRE 2023
AUPRÈS DE VOTRE MUNICIPALITÉ

*POUR LES ENFANTS NÉS OU ADOPTÉS DEPUIS LE 19 NOVEMBRE 2022 ET AVANT LE 19 NOVEMBRE 2023

UN TOTAL DE 7500 \$ À GAGNER POUR LES
NOUVEAUX ENFANTS!

LES TIRAGES AURONT LIEU
AU DÉBUT DÉCEMBRE

INFORMATION : 819-849-9166

UNE INITIATIVE DE
MRC Coaticook

EN PARTENARIAT AVEC



Desjardins

Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie



NUISANCE DUE À LA VÉGÉTATION

À l'approche de la saison hivernale, il est temps de vérifier la végétation qui empiète sur la voie publique. La végétation qui déborde sur la chaussée peut occasionner des problèmes pour les usagers de la route. Le manque de visibilité à certains endroits peut entraîner des situations dangereuses. De plus, la végétation débordante empêche un bon déneigement en hiver.

C'est pourquoi la Ville souhaite informer la population que l'article 18.1 du règlement n° 12-5 RM450 (2017) concernant les nuisances stipule ce qui suit :

ARTICLE 18.1 ÉLAGAGE OBLIGATOIRE

« Tout arbre, aménagement paysager, haie ou arbuste ne doit pas nuire à la visibilité routière, empiéter sur la chaussée publique, le trottoir, cacher les panneaux de signalisation et les feux de circulation routière et piétonnière.

Toutefois, l'empiètement d'un arbre est autorisé à condition qu'un dégagement vertical (distance du sol à la première couronne de branches) d'un minimum de quatre mètres (4 m) soit respecté au-dessus de la chaussée publique, d'un trottoir public, d'un sentier public et d'une voie cyclable publique.

Dans le cas des haies, arbustes et aménagements paysagers, un dégagement d'au moins soixante centimètres (60 cm) de la chaussée publique, d'un trottoir, d'un sentier public et d'une voie cyclable publique est exigé.

Tout propriétaire doit faire effectuer les élagages ou abattages nécessaires afin de corriger les nuisances causées par les arbres, haies ou arbustes à l'égard de la circulation routière, piétonnière. La visibilité routière doit être assurée et les panneaux de signalisation et les feux de circulation doivent être dégagés. »

Également, l'article 74 dudit règlement stipule ce qui suit :

ARTICLE 74 AMENDES

« [...] »

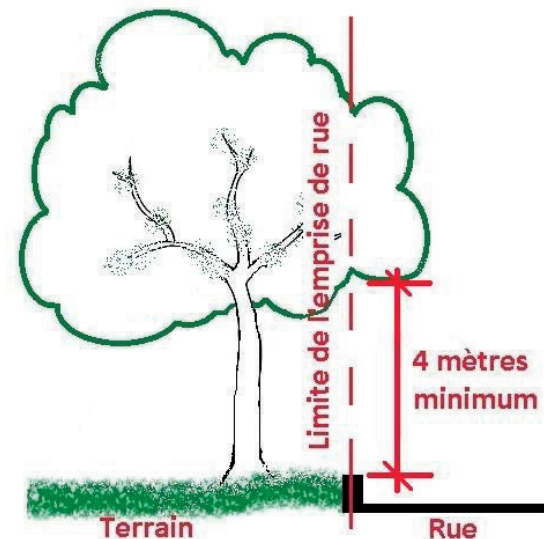
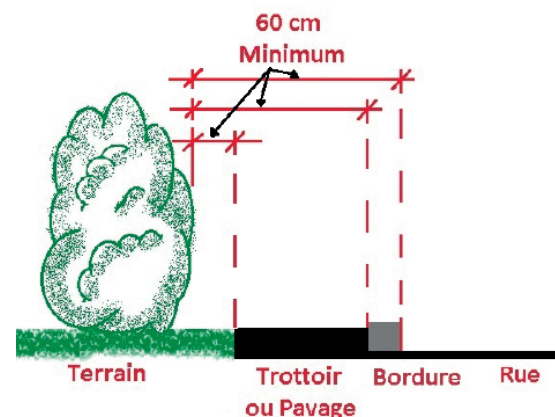
Quiconque contrevient à l'article 18.1 est passible d'une amende minimale

- de 200 \$ et d'une amende maximale de 1000 \$, si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende minimale de 400 \$ et d'une amende maximale de 2000 \$, s'il est une personne morale. Dans tous les cas, l'amende pour une deuxième infraction doit être au moins du double de l'amende minimale prévue pour une première infraction et pour toute infraction additionnelle, l'amende doit être au moins du double de l'amende minimale prévue pour une deuxième infraction. Cependant, l'amende ne peut excéder 2000 \$, si le contrevenant est une personne physique, ou 4000 \$, s'il est une personne morale.
- Pour chaque jour que continue une infraction, celle-ci est considérée comme une infraction distincte et séparée et passible d'une nouvelle amende.

[...] »

Afin de corriger la situation, nous demandons votre collaboration pour couper toute végétation empiétant sur la voie publique.

Voici deux croquis explicatifs de la distance et de la hauteur à respecter :



COLLECTE DE FEUILLES MORTES

Nous tenons à rappeler aux citoyens qu'il n'est pas nécessaire de déposer vos sacs de feuilles mortes en bordure de rue pour le moment. La collecte spéciale pour les feuilles aura lieu dans la semaine du **6 novembre** comme indiqué dans le [calendrier des collectes](#). Pour le moment, il n'y a que les bacs de déchets, de matières recyclables et de matières compostables qui sont ramassés.

Entre-temps, nous vous demandons de vous débarrasser correctement de vos feuilles, soit en les mettant dans le bac brun ou en allant les porter à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook située au 1095, chemin Bilodeau à Coaticook, 819 849-9479, enfouissementcoaticook.com

Nous vous remercions de votre collaboration.





Centre d'action bénévole GROUPE DE SOUTIEN DE SOIR POUR PERSONNES PROCHES AIDANTES

26
octobre

18 h 30

Le groupe de soutien de soir pour les personnes proches aidantes du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook aura lieu le jeudi 26 octobre à 18 h 30 au 3^e étage du CAB (23, rue Cutting). La discussion portera sur **l'art de la communication**. Votre inscription est requise au 819 849-7011, poste 223 ou à aidant@cabmrccoaticook.org.



Musée Beaulne UN CHÂTEAU ET SES CONTES : LA LUNE D'ARGENT

28
octobre

De 15 h à 20 h

Il s'agit d'une courte pièce de théâtre de 30 minutes pour toute la famille avec bar à bonbons gratuit! Choisissez l'un des trois départs : 15 h, 17 h ou 19 h. Les billets sont en vente au coût de 8 \$ au Musée Beaulne de Coaticook.



L'Éveil DINER D'HALLOWEEN ET CONCOURS DE COSTUMES

31
octobre

Midi

L'Éveil organise une journée spéciale dans le cadre de la fête d'Halloween le mardi 31 octobre. Dès midi, venez diner avec nous (un prix sera demandé). Le concours de costumes aura lieu à 13 h et il sera suivi du défi **Ne pas hurler**. Pour les détails, contactez l'Éveil au 819 849-3003.



200, rue du Dépôt à Waterville MAISON HANTÉE PRÉSENTÉE PAR LA MDJ WATERVILLE

31
octobre

17 h 30

La Maison des jeunes de Waterville vous invite à sa traditionnelle maison hantée le mardi 31 octobre dès 17 h 30. Inspiré du film **13 fantômes**, le parcours vous donnera des frissons et qui sait, peut-être que 12 ou 13 fantômes vous attendront!



50, rue Court MATINÉE PARENT-BÉBÉ

1^{er}
novembre

9 h 30

Le premier mercredi du mois, prenez un temps pour profiter d'un tête-à-tête avec votre tout-petit en développant son corps et son esprit. Des thématiques variées sont au menu. L'activité est gratuite, mais votre inscription est nécessaire au 819 804-1010.



Bibliothèque Françoise-Maurice SOIRÉE BIÈRE LITTÉRAIRE

15
novembre

19 h

En collaboration avec la microbrasserie Hop Station, rencontrez l'unique **Ghislain Taschereau** lors de la prochaine soirée Bière littéraire de la bibliothèque de Coaticook. Auteur de 12 romans, il s'amuse désormais avec les Éditions de l'Individu qui lui permettent d'exprimer sa créativité sans s'enfermer dans les bonnes manières ou les normes socialement acceptées...



Centre communautaire Élie-Carrier SOUPER DE NOËL DE LA FADOQ

25
novembre

18 h

Venez festoyer sur la musique de Bernard et de Susan, plusieurs prix et cadeaux seront remis! Les danseuses et les danseurs sont les bienvenus dès 20 h! Il est nécessaire de s'inscrire d'ici le **10 novembre**, car les places sont limitées. Les billets sont en vente tous les mercredis de 13 h 30 à 16 h au Centre communautaire Élie-Carrier de Coaticook.



120, rue des Ruisselets LES ACTIVITÉS DU LUNDI DE L'APHC+

Les
lundis

Toute la journée

Tu as un handicap physique et tu aimerais socialiser et faire des activités? L'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook offre des activités, conférences, sorties, ateliers et cafés-rencontres! Viens nous rencontrer et sache qu'**il y aura toujours une place pour toi**.



PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX PANIERS DE NOËL

Du 1^{er} novembre
au 1^{er} décembre

Pour s'inscrire, demandez le formulaire à l'accueil du Centre d'action bénévole (23, rue Cutting) et retournez-le **avant le 1^{er} décembre**. Vous pouvez également le télécharger au cabmrccoaticook.org. Les paniers de Noël seront remis au CAB dans la semaine du 18 décembre et toutes les demandes seront traitées avec confidentialité.

Inscription Paniers de Noël 2023

MRC de Coaticook

Les inscriptions sont ouvertes
du 1^{er} novembre au
1^{er} décembre



CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE
MRC DE COATICOOK

Le Calendrier régional
est rendu possible
grâce à la CDC et à la
MRC de Coaticook
cdccoaticook.ca

Visitez le ressourcescoaticook.com pour accéder à l'ensemble des activités et actualités communautaires.